

BALYO

Société anonyme

74, avenue Vladimir Ilitch Lénine

94110 ARCUEIL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

SIRIS

103, rue de Mirosmesnil

75008 Paris

SARL au capital de 800.000€

449 272 392 R.C.S. Paris

Société de Commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

BALYO

Société anonyme

74, avenue Vladimir Ilitch Lénine

94110 ARCUEIL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société BALYO

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BALYO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1) Comptabilisation du chiffre d'affaires « Bill and Hold » :

Note 2.13 de l'annexe des comptes sociaux

Risque identifié

Depuis 2021, le groupe exerce une part significative de son activité au travers des ventes de Kits Robotiques qui représentent un montant en 2022 de 14,5 M€ (72% du chiffre d'affaires total).

Le chiffre d'affaires « Kits robotiques » est comptabilisé dès la mise à disposition au client dans une zone de stockage dédiée, et par conséquent comptabilisé avant la livraison physique au client dans le cas des ventes à livrer (« Bill-and-hold »). Cette méthode de comptabilisation implique un suivi spécifique des kits robotiques produits et stockés dans la zone de stockage dédiée.

Ces éléments nous ont conduit à considérer la comptabilisation du revenu « Bill and Hold » comme un point clé de l'audit et, en conséquence, à adapter nos travaux pour vérifier la réalité du chiffre d'affaires comptabilisé.

Notre réponse

Nos procédures d'audit ont consisté notamment à :

- Analyser les termes contractuels et engagements de la société avec le client afin de confirmer que les caractéristiques du contrat correspondent à du chiffre d'affaires « Bill and Hold » ;
- Comprendre le processus de suivi mis en place l'entreprise ;
- Participer à l'inventaire physique des Kits Robotiques présents dans la zone de stockage dédiée ;
- Rapprocher, sur la base d'un échantillon, le chiffre d'affaires ainsi comptabilisé avec les bons de commandes reçus, l'existence dans l'inventaire physique ou la preuve de sortie de la zone de stockage dédiée à l'initiative du client.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note annexe 2.13 aux comptes sociaux.

2) Estimation du chiffre d'affaires à terminaison sur projets :

Note 2.13 de l'annexe des comptes sociaux

Risque identifié

BALYO SA exerce une part de plus en plus significative de son activité (0,9 M€ au titre de l'exercice 2022) au travers de contrats pour lesquels le chiffre d'affaires est comptabilisé au prorata de l'avancement du projet. L'avancement mesuré à la clôture découle du ratio entre les coûts cumulés encourus et comptabilisés en charges et les coûts à terminaison estimés sur le projet.

Le chiffre d'affaires et la marge à comptabiliser sur l'exercice (ainsi que, le cas échéant, toute provision pour perte à terminaison), dépendent donc directement des estimations à terminaison faites sur les projets et de la capacité de l'entité à mesurer les coûts encourus sur un contrat et à estimer de manière fiable les coûts restant à engager jusqu'à la fin du contrat.

L'exercice du jugement pour déterminer ces estimations n'en demeure pas moins significatif, compte tenu des aléas pesant nécessairement sur des opérations longues ou complexes.

Ces éléments nous ont conduit à considérer le dispositif de suivi et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations à terminaison sur projet comme un point clé de l'audit et, en conséquence, à adapter nos travaux sur la revue des contrats à long terme.

Notre réponse

Nous avons ciblé les projets dont le profil de risque est le plus important (en fonction de critères tels que la taille, le niveau de technicité de la réalisation, le taux de marge à terminaison) et, pour chacun de ces projets, nous avons :

- Analysé les termes contractuels et engagements de la société ;
- Rencontré les responsables de projet et pris connaissance des risques, aléas et évolutions sur le projet ;
- Rapproché le chiffre d'affaires estimé à terminaison de données contractuelles ou formelles ;
- Corroboré le degré d'avancement au regard des explications fournies par les responsables de projets ou, selon les cas, à partir de documents techniques, de correspondances avec les clients concernés ou d'analyses dédiées, et de l'état de remontée des coûts ;
- Revu les estimations de coûts futurs à partir d'éléments sources probants tels que des contrats signés ou des devis, les fiches de suivi de coûts ;
- Le cas échéant, apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et provisions constituées face aux risques et incertitudes pesant sur le projet, en consultant la documentation disponible (scénarios ou analyses préparées par la société, correspondances avec le client ou avec des experts, etc.) et en nous appuyant sur notre expérience acquise au cours des exercices précédents.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note annexe 2.13 aux comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BALYO par l'assemblée générale du 25 novembre 2016 pour Deloitte & Associés et par celle du 1er juillet 2010 pour SIRIS.

Au 31 décembre 2022, Deloitte & Associés et SIRIS étaient respectivement dans la septième et treizième année de leur mission sans interruption, soit dans la sixième année depuis que les titres sont admis sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément

aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris - La Défense, le 26 avril 2023

Les commissaires aux comptes

SIRIS

Deloitte & Associés



Gérard BENZAÏRA

Bénédicte SABADIE

Bilan – Actif

BALYO	Notes	31/12/2022			31/12/2021
		Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Bilan - Actif en euros					
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de développement	3				
Concessions, brevets, droits similaires	3	721 057	(472 254)	248 803	225 200
Fonds commercial					
Immobilisations en cours incorporelles	3				
Avances,acomptes immob.Incorporelles					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniq., matériel, outillage	3	677 306	(565 363)	111 944	147 766
Autres immobilisations corporelles	3	1 615 685	(899 776)	715 909	514 665
Immobilisations en cours corporelles					
Avances et acomptes	3				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations	3	289 128	(288 128)	1 000	1 000
Créances rattachées à participations	3	14 039 292	(4 074 200)	9 965 091	7 848 659
Autres titres immobilisés					
Prêts	3				
Autres immobilisations financières	3	470 834		470 834	2 164 934
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		17 813 302	(6 299 721)	11 513 581	10 902 223
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens	4	5 076 405	(158 172)	4 918 233	1 602 853
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	4	983 382	(94 521)	888 861	1 371 625
Marchandises	4				
Avances, acomptes versés/commandes	4	541 951		541 951	217 303
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés					
Autres créances	5	8 678 703	(845 728)	7 832 975	10 369 018
	5	2 723 511		2 723 511	2 299 751
TRESORERIE					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	6	25 496	(15 881)	9 615	53 599
	6	6 379 651		6 379 651	8 671 055
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance					
	7	271 655		271 655	257 175
TOTAL ACTIF CIRCULANT		24 680 754	(1 114 302)	23 566 452	24 842 379
Frais émission d'emprunts à étaler					
Primes remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif		54 880		54 880	17 720
TOTAL ACTIF		42 548 936	(7 414 023)	35 134 912	35 762 321

Bilan – Passif

BALYO			
Bilan - Passif en euros	Notes	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	8	2 701 739	2 701 659
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8	8 983 702	11 099 052
Réserves	8	-	
Réserve légale	8	15 200	15 200
Réserves statutaires ou contractuelles	8	-	
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours	8	-	
Autres réserves	8	48 000	48 000
Report à nouveau	8	-	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	8	(2 230 652)	(2 115 270)
Subventions d'investissements	8	1 093	1 284
Provisions réglementées		-	
TOTAL CAPITAUX PROPRES		9 519 082	11 749 925
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	11		
Avances conditionnées	11	389 992	240 000
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		389 992	240 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	10	570 599	726 000
Provisions pour charges	10	485 785	285 785
TOTAL PROVISIONS		1 056 384	1 011 785
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11	8 673 211	9 925 000
Emprunts, dettes fin. Divers (1)	11	12 610	6 946
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12	1 428 400	2 273 038
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12	8 016 349	6 800 208
Dettes fiscales et sociales	12	2 982 066	2 167 956
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12		34 580
Autres dettes	12	73 500	49 341
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance	12	2 418 567	1 386 318
TOTAL DETTES		23 604 704	22 643 387
Ecarts de conversion passif		564 750	117 223
TOTAL PASSIF		35 134 912	35 762 321

Compte de résultat

BALYO			
Compte de résultat en euros		Notes	
		31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises			30 214
Production vendue		20 132 327	20 556 318
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	14.1	20 132 327	20 586 532
Production stockée		-56 018	66 490
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			13 333
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	14.3	385 015	292 677
Autres produits	14.5	1 118	9
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		20 462 443	20 959 041
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			159 434
Variation de stock (marchandises)			
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)		9 036 764	6 680 267
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)		-3 141 327	88 723)
Autres achats et charges externes	14.4	6 632 183	5 503 931
Impôts, taxes et versements assimilés	14.4	536 990	523 495
Salaires et traitements		6 832 064	6 507 700
Charges sociales		2 829 358	2 797 939
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3	265 487	294 737
Dotations aux provisions sur actif circulant			854 995
Dotations aux provisions pour risques et charges		296 193	248 000
Autres charges	14.4	88 177	11 028
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		23 375 890	23 670 249
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 913 447)	(2 711 208)
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	15	206 675	187 896
Reprises sur provisions et transferts de charges	15	118 406	514 793
Différences positives de change	15	19 704	2 406
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		224	31 093
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		345 010	736 188

CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	100 653	1 151 934
Intérêts et charges assimilées	138 723	117 273
Différences négatives de change	21 989	2 071
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	64 980	39 909
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	326 345	1 311 186
RESULTAT FINANCIER	18 665	(574 998)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(2 894 782)	(3 286 207)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 191	1 024 837
Reprises sur provisions et transferts de charges		-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 191	1 024 837
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 106	596 525
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	243 447	15 197
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	40 061	184 663
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	289 614	796 385
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(279 423)	228 453
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	17	(942 484)
TOTAL DES PRODUITS	20 817 644	22 720 066
TOTAL DES CHARGES	23 048 296	24 835 336
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	(2 230 652)	(2 115 270)

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros.)

Table des matières

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs	7
1.1 Information relative à la Société et à son activité	7
1.2 Évènements marquants	7
1.3 Impact des crises internationales sur les comptes au 31 décembre 2022	8
Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables	9
2.1 Principe d'établissement des comptes	9
2.2 Immobilisations incorporelles	10
2.3 Immobilisations corporelles	10
2.4 Immobilisations financières	10
2.5 Stocks et Créances	11
2.6 Valeurs mobilières de placement	11
2.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie	12
2.8 Opérations en devises étrangères	12
2.9 Provisions pour risques et charges	12
2.10 Indemnité de départs à la retraite	12
2.11 Emprunts	12
2.12 Subventions publiques à recevoir	12
2.13 Chiffres d'affaires	13
2.14 Résultat financier	14
2.15 Résultat exceptionnel	14
Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	15
Note 4 : Stocks	16
Note 5 : Créances	16
Note 5.1 : Créances clients	16
Note 5.2 : Etats des créances	17
Note 6 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie	18
Note 7 : Comptes de régularisation	19
Note 8 : Capitaux propres	20
Note 8.1 : Variations des capitaux propres	20
Note 8.2 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions	21

<i>Note 8.4 : Distribution de dividendes</i>	23
Note 9 : Instruments de capitaux propres	23
<i>Note 9.1 : Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises</i>	23
<i>Note 9.2 : Actions gratuites</i>	23
<i>Note 9.4 : BSA</i>	24
Note 10 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation	25
Note 11 : Dettes financières	26
Note 12 : Echéances des dettes à la clôture	29
Note 13 : Détail des charges à payer	29
Note 14 : Résultat d'exploitation	30
14.1 : <i>Chiffre d'affaires</i>	30
14.2 : <i>Subventions</i>	30
14.3 : <i>Reprises sur amortissements et provisions</i>	30
14.4 : <i>Charges d'exploitation</i>	30
14.5 : <i>Autres produits</i>	31
Note 17 : Impôts sur les bénéfices	31
Note 18 : Parties liées	31
Note 19 : Engagements donnés et reçus	32
19.1 <i>Indemnité de départ à la retraite</i>	32
19.2 <i>Baux commerciaux</i>	33
19.3 <i>Garanties données et reçues</i>	33
19.4 <i>Engagements liés aux contrats</i>	33
Note 20 : Effectifs	34
Note 21 : Evènements postérieurs à la clôture	34
1.4 <i>Événements postérieurs à la clôture 2022</i>	34
Note 22 : Tableau des filiales et participations	35
Note 23 : Honoraires des commissaires aux comptes	35

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les états financiers de synthèse sur 2 exercices tels que présentés, ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société le 27 mars 2023.

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en 2007, la Société BALYO (Société anonyme de droit français) a pour activité la conception d'automatismes dans tous les domaines, leur fabrication et leur commercialisation dans tous les secteurs.

Adresse du siège social :

74 Avenue Vladimir Ilitch Lénine, 94110 Arcueil, France

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 483 563 029 RCS de Créteil.

La société BALYO est ci-après dénommée la « Société ».

1.2 Évènements marquants

Exercice clos le 31 décembre 2022

- **Le 5 janvier 2022 :** BALYO annonce la signature d'un partenariat stratégique et commercial avec Bolloré Logistics afin de favoriser une collaboration étroite pour implémenter les solutions robotisées de BALYO dans la zone Asie-Pacifique et accompagner Bolloré vers l'excellence opérationnelle.
- **Le 11 mai 2022 :** BALYO annonce le renouvellement de son contrat de partenariat avec le groupe KION pour une durée de 4 ans.
- **Le 24 mai 2022 :** BALYO signe un contrat avec AUCHAN pour la gestion de 2 000 palettes au sein de sa plateforme logistique « Fulfillment ».
- **Le 11 août 2022 :** Balyo, en collaboration avec Linde Handling, installe 4 des plus hauts chariots autonomes au monde pour allées très étroites (VNA) à Singapour.

1.3 Impact des crises internationales sur les comptes au 31 décembre 2022

Guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie ont des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2022, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée indirectement de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements notamment sur des composants électroniques ;
- Hausse des coûts de production des kits robotiques en lien avec la flambée des matières premières et de l'énergie ;
- Rallongement des délais d'approvisionnement de base truck pour les projets vendus en direct.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la Société ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (ANC 2018-07 modifié par les règlements émis ultérieurement par le Comité de la Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Le Conseil d'administration a retenu le principe de continuité d'exploitation, qui doit permettre de couvrir ses besoins prévisionnels pour les 12 prochains mois, sur la base des éléments suivants :

- une trésorerie groupe disponible de 8 221,4 K€ au 31 décembre 2022,
- un plan de transformation de la Société centré sur, le développement de ses ventes directes et auprès d'un réseau d'intégrateurs intra logistiques
- de la signature d'un contrat cadre de commande de LINDE Material Handling à hauteur de 11,5 M€ pour l'exercice 2023, ainsi qu'un accord d'allongement du délai de paiement auprès d'un fournisseur.

La Société est à la recherche de capitaux et/ou dettes supplémentaires, nécessaires pour assurer le financement de ses activités et le respect de ses engagements au-delà de 12 mois. Dans le cas où le Groupe lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des engagements contraignants pour le Groupe et ses actionnaires.

En l'absence de financements complémentaires ou de renégociation de certaines de ses échéances, la société pourrait ne pas disposer des liquidités nécessaires au respect de ses engagements au-delà de 12 mois ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives. Sur la base des discussions en cours, la société reste néanmoins confiante dans sa capacité à trouver ces nouvelles sources de financements.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent principalement les logiciels. Le coût d'acquisition des licences logicielles est capitalisé sur la base du coût d'acquisition et du coût d'installation. Ces coûts sont amortis sur la durée estimée des logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée et sont présentées ci-après :

Type d'immobilisation	Période (en années)
Concessions, logiciels et brevets	1, 3, 5 et 20 ans

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en actifs.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Installations générales, agencements et aménagements divers	8 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
Prototypes	5 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	4 à 5 ans

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement de titres de participation et de dépôts de garantie.

Nom	Pays d'immatriculation	% de détention
BALYO INC	USA	100%
BALYO APAC	SINGAPORE	100%
LIDENCE	France	100%
MOWO	France	100%

Les créances financières détenues envers les filiales sont classées en immobilisations financières.

2.5 Stocks et Créances

Stocks

Les stocks de matières premières et de matières consommables sont évalués à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constituée pour les références obsolètes ou excédentaires.

Les produits finis sont évalués à leur coût de production à l'exception de ceux qui, en phase de lancement de production, ont un coût de revient supérieur à leur prix de vente ainsi qu'aux produits obsolètes ou excédentaires. Une provision pour dépréciation ramène le stock de produits finis à sa valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente.

Les en-cours de production ont été évalués selon les mêmes principes en fonction de leur avancement dans la fabrication.

En cas de composants qui ne sont plus utilisés dans la production des kits d'automatisation, une dépréciation est faite au cas par cas.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances clients, dont les échéances varient selon la nature des marchés et des contrats sont généralement comprises entre 30 et 90 jours. Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisées à la juste valeur. Les évaluations ultérieures tiennent compte de la probabilité de recouvrement des créances pouvant amener à comptabiliser une perte de valeur spécifique pour créance douteuse déterminée de la manière suivante :

- les créances en contentieux sont entièrement dépréciées lorsque des éléments probants certains et précis démontrent l'impossibilité du recouvrement ;
- pour les autres créances douteuses, des pertes de valeur sont comptabilisées pour ajuster les montants recouvrables estimés sur la base des informations disponibles lors de la préparation des états financiers.

Les créances irrécouvrables sont constatées en résultat, et les provisions existantes sont reprises.

2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

2.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Disponibilités ».

2.8 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion font l'objet le cas échéant d'une provision pour risques d'un montant équivalent.

2.9 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont le cas échéant destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

2.10 Indemnité de départs à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan. Cf. Note 19.1.

2.11 Emprunts

La Société a contracté des emprunts sur la période soumis à intérêts, et les autres emprunts sont classés en dettes financières.

2.12 Subventions publiques à recevoir

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création.

2.13 Chiffres d'affaires

La société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

Les ventes de biens sont comptabilisées nettes de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété qui correspond généralement à la date d'expédition des produits aux clients.

Les revenus liés aux prestations de services (installations et maintenance) sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus.

Les contrats types de la Société incluent généralement les dispositions relatives à l'acceptation des clients. Cependant, s'il n'existe pas une acceptation spécifique du client dans le contrat, les produits sont reportés jusqu'à ce que les conditions d'acceptation soient satisfaites.

Vente de Kits Robotiques

Le produit est comptabilisé au moment où le contrôle des actifs est transféré au client. Le transfert du contrôle dépend notamment des termes contractuels et des incoterms applicables et peut parfois intervenir avant la livraison physique au client dans le cas des ventes à livrer (« Bill-and-hold »). Le Groupe retient le produit des ventes de marchandises évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou due, nette des retours, rabais, gestes commerciaux et remise sur volume.

Prestations de services

Ces services (assemblage sur chariot de base ou installations des robots sur site client) sont vendus soit en contrats propres avec le client, soit ils font partie d'une offre groupée de vente de kit robotiques à un client. À l'heure actuelle, le Groupe considère les équipements et les services comme des délivrables distincts et affecte la contrepartie entre ces délivrables selon la méthode du prix de vente. Étant donné que le service d'assemblage ou d'installation est un service permanent qui est reçu et consommé par les clients simultanément à la performance de l'entité, le Groupe comptabilise les produits de ce service à la délivrance de la prestation.

Contrats « Projet » :

La majorité des contrats « Projets » signés par le Groupe BALYO permet un transfert de contrôle progressivement de l'actif vendu (installation de kit robotiques dans une solution complète) à son client. Le chiffre d'affaires est donc reconnu en fonction du stade d'avancement. Les contrats types du Groupe incluent généralement les dispositions relatives à l'acceptation des clients. Cependant, s'il n'existe pas une acceptation spécifique du client dans le contrat, les produits sont reportés jusqu'à ce que les conditions d'acceptation soient satisfaites. En effet, conformément au §35 d'IFRS15, la prestation effectuée par BALYO ne crée pas un actif que BALYO pourrait utiliser autrement, et BALYO a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée.

Pour ces contrats, le pourcentage d'avancement est déterminé pour chacun des projets en rapportant le montant des coûts engagés à la date de clôture au montant total estimé des coûts du projet

Maintenance :

Ces services sont vendus soit seuls dans des contrats avec les clients, soit groupés avec la vente du véhicule à un client. À l'heure actuelle, le Groupe comptabilise les équipements et les services sous forme de livrables distincts. Le Groupe comptabilise le produit des services en fonction du stade d'avancement. Le Groupe n'ayant aucune expérience ni indication concernant les coûts prévisionnels liés à l'obligation de maintenance, le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière linéaire sur la durée du contrat.

Autres produits et services accessoires :

Certains services ou produits accessoires vendus (SAV, etc.), le transfert du contrôle a lieu à un moment précis et le chiffre d'affaires doit être comptabilisé immédiatement lors de la délivrance du service ou du produit.

La Société fabrique et commercialise des automatismes sur chariots manuels.

2.14 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement :

- aux produits et charges générés par les VMP ;
- la provision pour risque financier ;
- ainsi que des intérêts de compte courant pour lesquels la société applique un taux de 2% à Balyo INC depuis 2018 et 0,5% à Balyo APAC.

2.15 Résultat exceptionnel

Les charges et produits hors activités ordinaires de la Société constituent le résultat exceptionnel et sont principalement constitués de dotations aux provisions pour risques.

Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	31/12/2022
Concessions, brevets, droits similaires	631 804	104 253	15 000	721 057
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	631 804	104 253	15 000	721 057
Installations techniques, matériel et outillages industriels	681 393	2 707	6 794	677 306
Installations générales, agencements, aménagements	544 993	340 892	160 829	725 056
Matériel de transport	12 369	31 183	-	43 552
Matériel de bureau, informatique, mobilier	791 232	58 984	3 138	847 078
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	2 029 987	433 766	170 761	2 292 992
Autres participations	12 302 720	2 116 434	90 733	14 328 421
Prêts et autres immobilisations financières	2 164 934	214 725	1 908 826	470 833
Total immobilisations financières	14 467 654	2 331 159	1 999 559	14 799 253
TOTAL GENERAL	17 129 445	2 869 178	2 185 320	17 813 302

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Concessions, brevets, droits similaires	406 604	75 650	10 000	472 254
Autres postes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	406 604	75 650	10 000	472 254
Installations techniques, matériel et outillages industriels	533 627	35 335	3 599	565 363
Installations générales, agencements, aménagements	135 912	112 528	129 524	118 916
Matériel de transport	12 369	547	-	12 916
Matériel de bureau, informatique, mobilier	685 647	84 874	2 578	767 943
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	1 367 556	233 284	135 701	1 465 139
Autres participations	4 453 062	-	90 734	4 362 328
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total immobilisations financières	4 453 062	-	90 734	4 362 328
TOTAL GENERAL	6 227 221	308 934	236 435	6 299 721

Répartition des dotations aux amortissements	31/12/2022
Dotations aux amortissements d'exploitation	265 487
Dotations aux amortissements financières	-
Dotations aux amortissements exceptionnelles	43 447
TOTAL GENERAL	308 934

La variation des immobilisations incorporelles et corporelles s'explique principalement par :

- Investissement dans les logiciels à hauteur de 104 K€
- L'achat de matériel informatique pour 58 K€
- L'installations générales, agencement pour 340 K€ principalement lié au déménagement du nouveau siège social à Arcueil.

La variation des immobilisations financières s'explique principalement par les flux sur les créances rattachées Balyo Inc Balyo Apac.

Note 4 : Stocks

STOCKS (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Matières premières et autres approvisionnements	5 076 405	1 602 853
Produits intermédiaires et finis	983 382	1 371 625
Marchandises	0	-
Total stocks brut	6 059 787	2 974 478
Dépréciation des stocks de matières premières	- 158 172	-
Dépréciation des stocks de produits intermédiaires et finis	- 94 521	-
Total dépréciation des stocks	- 252 693	-
Total des stocks	5 807 094	2 974 478

Les stocks de matières premières sont essentiellement constitués de composants (mécaniques ou électroniques) incorporés à l'automatisation des AGV, et les produits finis sont essentiellement liés aux stocks de chariots produits ou en cours de production.

Note 5 : Créances

Note 5.1 : Créances clients

	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients & cptes rattachés	8 174 202	7 498 648
Créances cédées	-	-
Créances douteuses	-	-
Factures à établir	504 501	3 725 365
Dépréciation créances clients	- 845 728	- 854 995
Total créances clients	7 832 975	10 369 018

Les échéances des créances clients sont les suivantes pour les deux exercices présentés :

Affectation créances Clients par échéance	31/12/2022	31/12/2021
Part non échu	719 764	684 742
Echu à moins de 90 jours	1 187 155	671 168
Echu entre 90 jours et quatre mois	10 898	175 752
Echu entre quatre mois et douze mois	518 052	1 087 215
Echu au-delà de douze mois	5 738 332	4 879 770
Total clients et comptes rattachés	8 174 202	7 498 647

Affectation créances Clients par Typologie	31/12/2022	31/12/2021
Amazon	-	-
Hyster Yale Group	87 716	97 075
Linde - Kion	1 769 524	1 817 812
Autres	138 664	140 734
Interco	6 178 298	5 443 026
Total clients et comptes rattachés	8 174 202	7 498 647

Note 5.2 : Etats des créances

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2022 ainsi que leurs ventilations à un an au plus ou plus d'un an :

ETATS DES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2022		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	14 510 125	57 408	14 452 718
Total de l'actif immobilisé	14 510 125	57 408	14 452 718
De l'actif circulant			
Créances clients	8 678 703	8 678 703	
Personnel et comptes rattachés	9 983	9 983	
Etat - Crédit Impôt Recherche	1 869 158	1 869 158	
Créances sur l'Etat	417 244	417 244	
Avances et acomptes versés sur commandes	541 951	541 951	
Fournisseurs débiteurs		-	
Autres créances	427 124	427 124	
Complément de prix BSA	-	-	
Total de l'actif circulant	11 944 163	11 944 163	-
Charges constatées d'avance	271 655	271 655	
Total général	26 725 943	12 273 226	14 452 718

La société a reçu fin d'année 2019 une proposition de rectification à la suite d'une vérification de comptabilité portant sur les années 2015, 2016, 2017. L'essentiel des rectifications notifiées concerne le CIR dont la part relative à la sous-traitance est contestée par l'administration fiscale à hauteur de 286 K€. La Société conteste la décision de l'administration fiscale, à cet effet, cette somme a été comptabilisée en provision pour risques et charges dans son intégralité par mesure de prudence.

L'administration a appliqué ce même raisonnement concernant la part de sous-traitance des montants de CIR pour les années 2018, 2019 et 2020 et a déduit à ce titre provisoirement les montants correspondant des demandes de remboursements des CIR concernés. La Société a déposé une demande en contentieux sur le CIR 2018 et 2019 afin d'obtenir le remboursement des sommes retenues, soit un montant de 565 K€. A ce jour, le contentieux est toujours en cours.

Au 31 décembre 2022, le montant de la créance de CIR s'élève donc à 1 869K€ et se décompose de la façon suivante :

- CIR 2022 : 944K€ dont le remboursement est attendu sur 2023
- CIR 2021 : 18 K€
- CIR 2020 : 57 K€ ;
- CIR 2019 et 2018 : 565 K€ ;
- CIR 2017, 2016 et 2015 : 286 K€.

Les autres actifs courants ont une échéance inférieure à un an.

Les créances sur l'état sont relatives principalement à la TVA déductible.

Note 6 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE NETTE (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Actions propres	9 615	53 599
Comptes à terme	-	-
Comptes bancaires et caisse	6 379 651	8 671 055
Total Valeurs Mobilières de Placement et Trésorerie nette	6 389 266	8 724 654

Note 7 : Comptes de régularisation

Le montant des charges constatées d'avance par nature s'analyse comme suit :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Energie	8 360	7 886
Locations immobilières et charges locatives	139 547	145 333
Taxe foncière	28 820	28 551
Honoraires	16 751	18 483
Maintenance	30 378	28 716
Annonces / Communication	22 708	2 134
Frais de Formation		-
Tickets Resto		
Visite médicale		
Sites internet		1 480
Télécom	13 546	1 302
Assurances	11 384	16 269
Frais de déplacements		-
Autres	162	7 021
Total des charges constatées d'avance	271 655	257 175

Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et correspondent pour l'essentiel à des charges de maintenance de logiciels, de prime d'assurances et des charges de loyers.

Note 8 : Capitaux propres

Note 8.1 : Variations des capitaux propres

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2022 s'analyse comme suit :

BALYO	Capital Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Subvention d'investissement	Capitaux propres
Au 31 décembre 2021	33 770 737	2 701 659	11 099 052	63 200	(0)	(2 115 270)	1 284	11 749 925
Affectation du résultat 2021			(2 115 270)			2 115 270		-
Reprise de subvention							(191)	(191)
Résultat net 2022						(2 230 652)		(2 230 652)
Augmentation de capital AGA	1 000	80,00	(80)					
Augmentation de capital en numéraire	-							-
Au 31 décembre 2022	33 771 737	2 701 739	8 983 702	63 200	(0)	(2 230 652)	1 093	9 519 082

Note 8.2 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions

Le capital social est fixé à la somme de 2 701 739€. Il est divisé en 33 755 587 actions ordinaires et 16 150 actions de préférence entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,08 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), et Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

La société détient également 61 817 actions propres comptabilisées en VMP pour une valeur de 9 615€ au 31 décembre 2022.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2022	31/12/2021
Capital (en euros)	2 701 739	2 701 659
Nombre d'actions	33 771 737	33 770 737
Valeur nominale (en euros)	0,08	0,08

Note 8.3 : Historique du capital social

Date	Nature des opérations	Mouvement sur le capital en €	Prime d'émission en €	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €
Au 31 décembre 2021		2 701 659	11 099 052	33 770 737	
	Augmentation de capital en numéraire	80,00	-80	1 000	0,08
	Affectation du résultat 2021		(2 115 270)		
Au 31 décembre 2022		2 701 739	8 983 702	33 771 737	

Note 8.4 : Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices clos aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021

Note 9 : Instruments de capitaux propres

Note 9.1 : Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises

Date	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caduques	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre
27/02/2015	BSPCE #8	985 000	145 000	165 000	675 000	675 000
16/12/2015	BSPCE #9	105 000	5 000	50 000	50 000	50 000
12/05/2016	BSPCE #10	85 000	25 000	30 000	30 000	30 000
02/12/2016	BSPCE #11	125 000	37 500	37 500	50 000	50 000
08/06/2017	BSPCE #13	1 125 000	555 000	0	570 000	570 000
Au 31 décembre 2022		2 425 000	767 500	282 500	1 375 000	1 375 000

Les droits à exercice pour les « BSPCE #8, #9, #10, #11, #13 » sont acquis chaque année par quart à compter de la date d'attribution pendant 3 ans. Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 1,60 € par bon. L'exercice des bons est soumis à une condition de présence.

Les droits à exercice pour les « BSPCE #13 » sont acquis chaque année par quart à compter de la date d'attribution pendant 3 ans. **Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 4,11 € par bon.** L'exercice des bons est soumis à une condition de présence.

Note 9.2 : Actions gratuites

Date	Type	Nombre d'actions émises	Nombre d'options caduques	Nombre d'AGA définitivement attribuées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre
29/09/2020	AGADP	16 700	1 550	15 150	15 150	454 500
31/03/2021	AGADP	1 000	-	1000-	1 000	30 000
Au 31 décembre 2022		17 700	1 550	16 150	16 150	484 500

Plan AGADP

Le conseil d'administration du 29 septembre 2020 a attribué 16 700 actions gratuites de préférence aux salariés de la Société suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 26 juin 2020.

La juste valeur de l'avantage octroyé sur la base de la valeur de l'action à la date d'attribution, ajustée de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur (exemple : dividendes). Comme indiqué dans la note 8.4, aucun dividende n'a été pris en compte lors de l'évaluation.

Les actions gratuites de préférence du plan « AGADP » sont acquises sous condition de présence d'un an à compter du 29 septembre 2020.

Une fois acquise définitivement ces actions de préférence seront convertibles en fonction d'un ratio de conversion réalisé sur la base de ration de performance sur la base de 5 tranches chacune de 3 340 AGADP jusqu'en 2024, comme suit :

- Sur la base de critère d'atteinte de chiffre d'affaires et de marge cumulées sur les quatre prochaines années, soit 1 AGADP = 100 actions ordinaires
- En cas de non atteinte du ratio de performance, 1AGADP sera convertie en une action ordinaire.

Concernant les tranches soumises à conditions de performances, nous avons retenu que

- la tranche 1 serait atteinte selon la probabilité de 100 %, soit 303 000 actions ordinaires à créer.
- la tranche 2 serait atteinte selon la probabilité de 50%, soit 151 500 actions ordinaires à créer.
- le management a estimé que les conditions de performances des tranches 3 à 5 ne seront pas atteintes.

Au 31 décembre 2022, au titre du plan AGADP du 29 septembre 2020 et après prise en comptes des départs sur la période :

- 15 150 actions de préférence ont été créées le 29 septembre 2021 ;
- 454 500 actions ordinaires restent à créer au titre des tranches 1 et 2 sur un total maximum de 1 515 000 actions ordinaires ;

Le 31 mars 2022, 1 000 nouvelles actions AGADP ont été attribuées de manière définitive au titre de l'AGADP du 31 mars 2021, constatant une augmentation de capital de 80€uros en date du 30 novembre 2022.

- 1 000 actions de préférence ont été créées le 31 mars 2022 ;
- 30 000 actions ordinaires restent à créer au titre des tranches 1 et 2 sur un total maximum de 100 000 actions ordinaires ;

Note 9.4 : BSA

BSA au profit d'AMAZON

En date du 9 janvier 2019, la société Balyo a signé un « transaction agreement » le 9 janvier 2019. L'accord prévoit un niveau de commande d'un montant de 300 M€ de robots automatisés à Balyo sur une période de 7 ans.

En contrepartie de ce chiffre d'affaires, Balyo va octroyer des BSA (Bon de Souscription d'Action) au profit d'Amazon selon les conditions suivantes :

- Un total de 11 753 581 actions nouvelles à émettre sur 7 ans de 0,08 centimes de valeur nominale assortie d'une prime d'émission de 2,95 euros par action émise. Le prix unitaire des actions nouvelles émises attachés à chaque bon est fixé à 3,03 euros et devra être libéré en espèces ;
- Le Groupe travaillant avec Amazon avant la date de signature de contrat en janvier 2019, le chiffre d'affaires à retenir est celui contractés dès le 1^{er} janvier 2017.
- Le plan est divisé en 26 tranches, représentant chacune un montant de chiffre d'affaires à atteindre.
 - o Sur la tranche 1 : Amazon acquiert 1 621 184 BSA dès que le montant des commandes octroyées à Balyo est égal ou supérieur à 10 M€ en cumul à partir du 1^{er} janvier 2017 ;
 - o Sur les tranches 2 à 26 : Amazon acquiert 405 296 BSA à chaque étape de paiement de 12 M€ à partir du 1^{er} janvier 2011 (25 tranches*12 M€ soit un total de 300 M€ de chiffre d'affaires) ;

Pour l'année 2022, aucun BSA sont à émettre au profit d'Amazon.

Le nombre total de BSA à émettre au 31 décembre 2022 s'établit à 750 993 BSA.

Note 10 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

Litiges et passifs

Le groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par le groupe, sur la base des demandes, des obligations légales et des avis émis par les avocats du groupe. Au 31 décembre 2022, aucune provision pour litige n'a été constatée dans les comptes.

Provision pour garantie

La Société accorde à ses clients une garantie contractuelle pour les produits livrés (en Europe 2 ans à compter de la date de livraison où 6.000 heures d'usage, dans le reste du monde 1 an à compter de la date de livraison pour un usage illimité).

L'essentiel des appels en garantie sont transmis par les 2 principaux partenaires de la Société (LMH et Hyster-Yale) qui avancent en trésorerie les coûts de réparation engagés auprès des clients finaux et lui demandent le remboursement sur base de rapports qui détaillent chacune des réparations effectuées.

La Société est amenée régulièrement à contester une partie des appels en garantie qu'elle juge non contractuel. Ce n'est que lorsque les parties sont d'accord que ses appels sont payés.

L'analyse des statistiques d'appel en garantie collectées a permis à la Société d'estimer au 31 décembre 2022 une provision pour garantie pour l'ensemble du parc de produits finis installés et encore sous garantie à cette date.

La Société a enregistré dans les comptes clos au 31 décembre 2022 en coût des ventes d'une part des appels en garantie acceptés au titre des exercices antérieurs pour un montant global de 340 K€, et d'autre part une provision pour garantie de 506 K€ correspondant aux appels en garantie probables mais non encore reçus et/ou acceptés relatifs au parc de produits finis installés et encore sous garantie au 31 décembre 2022.

La dotation est comptabilisée dans les coûts des ventes.

Provision pour impôts

La société a reçu fin d'année 2019 une proposition de rectification suite à une vérification de comptabilité portant sur les années 2015, 2016, 2017. L'essentiel des rectifications notifiées concerne le CIR dont le montant est contesté partiellement à hauteur de 286 K€. L'administration a déduit ce montant des demandes de remboursement des CIR

2018 et 2019 effectués en 2020. Elle a appliqué le même raisonnement aux CIR 2018 et 2019 et déduit à ce titre provisoirement une somme complémentaire de 565K€.

A ce jour, le contrôle est toujours en cours. La Société conteste la décision de l'administration fiscale, mais par mesure de prudence elle a pris la décision de déprécier la créance pour les années 2015 à 2017, ce qui représente un montant de 286 K€.

Au 31 décembre 2022, la société a fait le choix de provisionner un risque complémentaire relatif à une pénalité en raison d'un décalage dans une déclaration fiscale sur la TVA pour 150 K€.

PROVISIONS (montant en euros)	31/12/2022			Montant fin exercice
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	
Provisions pour litiges prud'homaux				
Provision pour garantie	726 000	36 000	256 000	506 000
Provision pour remise en état		50 000		50 000
Provisions pour perte de change		57 099		57 099
Provision pour impôts	285 785	150 000		435 785
Autres provisions pour risques et charges		7 500		7 500
Total provisions pour risques et charges	1 011 785	300 599	256 000	1 056 384

Note 11 : Dettes financières

Les emprunts et dettes financières divers sont composés d'emprunts participatifs par des organismes publics (BpiFrance), d'emprunts auprès d'établissements de crédits ainsi que de subventions dont l'attribution définitive était conditionnée.

Le tableau ci-dessous présente la composition et l'évolution des emprunts et dettes financières divers :

Evolution des dettes financières (Montant en €)	Emprunt obligataires convertible s	Emprunts	Avances conditionnée s	PGE	Total
Au 01 janvier 2022	0	425 000	240 000	9 500 000	10 165 000
(+) Encaissement			149 992		149 992
(-) Remboursement		(260 000)		(991 789)	(1 251 789)
(+) Intérêts capitalisés ou courus					-
(+/-) Autres mouvements					-
Au 31 décembre 2022	0	165 000	389 992	8 508 211	9 063 204

- **Prêt à taux zéro BpiFrance de 1 100 K€**

Le 7 décembre 2015, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance un prêt à taux zéro (PTZI), pour l'innovation de 1 100K€, ne portant pas intérêt. Le remboursement débutera le 31 mars 2018 sur une durée de 5 ans avec une échéance annuelle de 220K€. Le solde de la dette s'élève à 165 K€ au 31 décembre 2022 contre 330 K€ 31 décembre 2021.

- **Avance remboursable OSEO 950 K€**

Le 23 mars 2014, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance une aide à l'innovation remboursable de 950K€ ne portant pas intérêt pour le développement d'une solution de stockage automatique grande hauteur avec ces robots mobiles, sans infrastructures.

Les versements de Bpifrance se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- 1^{er} versement de 500K€ postérieurement à la signature du contrat (reçu en mai 2014),
- Le solde à l'achèvement des travaux, soit en aout 2015.

Suite au succès commercial, les remboursements sont échelonnés trimestriellement, à partir du 31 mars 2017, avec une échéance trimestrielle de 47,5K€. Au 31 décembre 2022, la dette est totalement remboursée.

- **Avance remboursable BPI (400 K€)**

Le 8 août 2019, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance une aide à l'innovation remboursable de 400K€ ne portant pas intérêt pour le développement de nouveaux prototypes de chargeurs sans contact permettant un chargement efficace et sécurisé pour les AGV.

Les versements de Bpifrance se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 240K€ postérieurement à la signature du contrat (reçu en août 2019),
- Versement de 150K€ en novembre 2022
- Solde en 2023.

À la suite du succès commercial, les remboursements sont échelonnés trimestriellement, à partir du 1 er janvier 2023 avec une échéance trimestrielle de 20K€.

Le solde de la dette au 31 décembre 2022 est de 390 K€.

- **Emprunts PGE 9.500K€**

La société a obtenu un prêt garanti par l'Etat d'une valeur de 9 500 K€, dont les modalités sont les suivantes :

Date	Organisme prêteur	Montant alloué	Detes à fin décembre 2022	Taux d'intérêt annuel	Durée et échéancier
Juin 2020	CIC	3 800 K€	3 331K€	1,40%	48 mensualités à compter de juillet 2022
Juin 2020	HSBC	1 700 K€	1 489K€	0,47%	16 versements trimestriels à compter de septembre 2022
Juin 2020	Société générale	1 000 K€	876K€	1,26%	16 versements trimestriels à compter de septembre 2022
Juillet 2020	BpiFrance	3 000 K€	2 813K€	2,36%	16 versements trimestriels à compter d'octobre 2022
TOTAL		9 500 K€	8 508K€		

L'ensemble de ce prêt de 9 500 K€ a été garanti à hauteur de 90% par l'Etat. Ce prêt est garanti à hauteur de 90% par l'Etat français avec une maturité initiale de 12 mois et une option d'extension pouvant aller jusqu'à 5 ans exerçable par BALYO (jusqu'à juin 2026). BALYO a finalisé ses négociations sur le premier semestre 2021 pour l'obtention d'un étalement du remboursement de son PGE dont les modalités par institution bancaire sont décrites ci-avant.

Note 12 : Echéances des dettes à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en euros)	31/12/2022			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	8 673 211	2 530 578	6 142 633	
Obligations remboursables en actions	-			
Dettes financières	12 610	12 610		
Avances conditionnées	389 992	120 000	269 992	
Groupe et associés	-	0		
Total des dettes financières	9 075 813	2 663 189	6 412 625	-
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	8 016 349	6 109 636	1 906 713	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 428 400	1 428 400		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	860 484	860 484		
Personnel et comptes rattachés	1 097 758	1 097 758		
TVA, autres impôts, taxes et versements assimilés	1 023 823	1 023 823		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	73 500	73 500		
Total des dettes d'exploitation	12 500 314	10 593 601	1 906 713	-
Produits constatés d'avance	2 418 567	2 418 567		
Total général	23 994 695	15 675 357	8 319 338	0

Note 13 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours des deux exercices présentés :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	1 344 333	1 085 103
Fournisseurs d'immobilisation - Factures non parvenues	-	-
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 344 333	1 085 103
Dettes fiscales et sociales		
Charges sociales à payer	539 126	496 396
Personnel - provisions variables	506 083	502 920
Personnel - provision congés payés	578 640	547 584
Personnel - autres charges à payer	13 035	11 634
Etat - charges à payer	80 955	96 252
Total des dettes fiscales et sociales	1 667 759	1 867 071
Intérêts courus sur concours bancaires courants	-	-
Associés - Intérêts courus sur comptes courants	-	-
Total autres dettes financières	-	-
Total général	3 012 092	2 952 174

Note 14 : Résultat d'exploitation

14.1 : Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires Montants en euros	31/12/2022		31/12/2021	
	France	Exportation	France	Exportation
Production de biens	1 027 391	14 812 949	3 409 436	12 928 052
Production de services	1 028 053	3 263 934	761 771	3 457 059
Ventes de marchandises			12 950	17 264
Autres refacturations annexes			-	-
Total Chiffre d'affaires	2 055 444	18 076 883	4 184 157	16 402 374
	20 132 327		20 586 532	

14.2 : Subventions

Il n'y a eu aucune subvention sur cet exercice.

14.3 : Reprises sur amortissements et provisions

Reprise sur amortissements et provisions

- Une reprise pour garantie à hauteur de 256 000 €.

14.4 : Charges d'exploitation

Charges externes

Les charges externes se décomposent de la manière suivante :

Charges externes (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Déplacements, Missions et Réceptions	750 829	619 089
Achats de fournitures	614 343	454 764
Locations immobilières / mobilières	1 453 830	1 504 165
Rémunérations Interm. Honoraires	967 684	865 546
Publicité, Relations extérieures	201 786	206 724
Transports sur achats	10 286	15 136
Sous-traitance, études et recherches	407 066	236 521
Entretien et réparation	679 329	800 271
Frais postaux et télécommunications	61 784	89 877
Primes d'assurances	118 287	102 186
Personnel intérimaire	1 098 279	546 772
Autres charges	30 650	62 880
Total	6 394 153	5 503 931

Impôts et taxes

Les impôts et taxes correspondent principalement à la taxe d'apprentissage et à la formation continue, TVTS, ainsi qu'aux impôts fonciers.

Autres charges

Les autres charges correspondent principalement aux jetons de présences pour 82k€.

14.5 : Autres produits

Les autres produits sont non significatifs au 31 décembre 2022.

Note 17 : Impôts sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt.

Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont des produits relatifs essentiellement au Crédit Impôt Recherche (CIR) et se sont élevés à :

- 943 553€ en 2022
- 942 484€ en 2021

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la société s'établit au 31 décembre 2022 à 73,5 M€. Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux intermédiaire en vigueur en France, soit 25%.

Note 18 : Parties liées

Rémunérations des dirigeants (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, le Président du Conseil de Surveillance, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents). Les rémunérations versées aux dirigeants s'analysent de la façon suivante (en K€) :

Rémunération des mandataires sociaux (en K€)	31/12/2022	31/12/2021
Rémunérations fixes dues	200	224
Rémunérations variables dues	142	0
Avantages en nature	26	5
Garantie sociale de chômage	18	6
Jetons de présence	58	34
TOTAL	444	268

Note 19 : Engagements donnés et reçus

19.1 Indemnité de départ à la retraite

Méthodologie de calcul

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées aux dates de clôtures des deux exercices présentés. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision dans les comptes de la société mais constitue un engagement hors bilan.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2022	31/12/2021
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 65/67 ans	
Conventions collectives	SYNTEC - bureaux d'études	
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	3,77%	1,00%
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Taux de revalorisation des salaires	1,5%	1,5%
Taux de turn-over	Faible	Faible
Taux de charges sociales	Non cadres : 45,00 % Cadres : 45,00 %	

Engagements calculés

Les engagements calculés pour indemnités de départ à la retraite s'analysent comme suit :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Montant des engagements	194 795	354 784

19.2 Baux commerciaux

Locations immobilières : charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2022 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges de l'exercice 2022 (HT)	Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation (TTC)	
				A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Bail commercial MOISSY	15/02/2014	14/02/2023	227 790	38 272	0
Bail commercial IVRY*	01/02/2018	28/02/2022	117 773	0	0
Bail commercial MOISSY 2	15/04/2021	15/04/2030	422 428	393 328	1 942 620
Bail commercial ARCUEIL	01/03/2022	01/03/2028	-	62 265	1 556 625

Le nouveau bail à Arcueil intègre une franchise de loyer jusqu'en octobre 2023.

19.3 Garanties données et reçues

Garanties reçues

La société ne bénéficie pas de garanties reçues au 31 décembre 2022.

Garanties données

Le 12 avril 2021, la Société a signé avec le groupe Prologis France IX EURL un bail de 9 ans pour la location d'un immeuble de bureaux et d'activités situé au sein de l'immeuble portant la dénomination « Moissy I DC2 », au Parc de Chanteloup 2000, RD N°57, 77550 Moissy Cramayel. Dans le cadre de ce bail, la Société a consenti un dépôt de garantie à hauteur de 113 K€ versé au cours de l'exercice 2021.

19.4 Engagements liés aux contrats

- **Contrat de partenariats avec LINDE MATERIAL HANDLING**

En date du 4 novembre 2014, la Société, a signé un premier accord global de partenariat industriel et commercial avec le groupe LINDE MATERIAL HANDLING pour une durée de trois ans.

LINDE MATERIAL HANDLING, leader européen de la manutention, fait partie du Groupe KION GROUP AG et est la maison mère de FENWICK, la marque française du groupe.

Au titre de cet accord de partenariat, la Société et LINDE MATERIAL HANDLING développent, et commercialisent une gamme de robots de manutention autonomes sous le nom de « Linde Robotics ».

La Société et LINDE MATERIAL HANDLING ont convenu de la mise en place d'une force de vente conjointe afin de promouvoir et commercialiser efficacement les robots de manutention autonomes.

Il est également prévu que la Société forme les employés de LINDE MATERIAL HANDLING en charge de la distribution et de la maintenance des robots de manutention autonomes de la gamme.

Selon les termes de cet accord, chaque partie peut résilier le contrat de plein droit sur avis signifié par courrier et sans compensation de l'autre partie :

- dans le cas d'un changement de propriété directe de l'autre partie, d'une fusion ou d'une scission ;
- dans le cas de l'acquisition de 10 % ou plus du capital par un concurrent direct de Linde.

En outre, dans le cas où LINDE cèderait sa participation dans la Société, la Société est en droit de mettre fin de façon discrétionnaire au contrat de partenariat.

À la suite des succès commerciaux rencontrés ainsi qu'à la qualité de la collaboration, la prorogation de ce partenariat a été signée en mai 2017 au niveau de KION GROUP AG pour une durée de dix ans (6 ans avec la possibilité d'étendre à 10 ans). Un avenant à ce contrat a été signé en septembre 2019, améliorant notamment les conditions de paiements sous forme d'acompte versés à la commande plus élevés. Le contrat a été renouvelé en mai 2022 pour une période de 4 ans.

Le contrat cadre de commandes pour 2023 par le Groupe Linde Material Handling au profit de Balyo s'établit à 11,5 M€.

- **Contrat de partenariats avec AMAZON**

Début janvier 2019, la Société a annoncé un accord commercial de 7 ans avec le géant de l'e-commerce Amazon. Cet accord est entré en vigueur suite à la décision de l'Assemblée générale du 22 février 2019 qui a attribué à Amazon 11.753.581 Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), chacun ayant une durée de vie de sept ans et donnant droit de souscrire à 1 action nouvelle. Dans le cas où tous les BSA seraient exercés, Amazon obtiendrait le droit de souscrire jusqu'à 29 % du capital de BALYO pour un niveau de commandes total atteignant 300 millions d'euros.

Note 20 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS au 31 décembre	Exercice 2022	Exercice 2021
Cadres	122	95
Non cadres	25	22
Total effectifs moyens au 31 décembre*	147	117

* Hors mandataires sociaux

Note 21 : Evènements postérieurs à la clôture

1.4 Événements postérieurs à la clôture 2022

Le 5 janvier 2023 : BALYO sélectionné par la société américaine Behr Paint pour équiper quatre centres de distribution avec une flotte de chariots « REACHY » autonomes.

Le 17 janvier 2023 : BALYO sélectionné par le groupe Danone pour convertir l'une de ses usines à l'autonomie avec une flotte de chariots « REACHY » autonomes.

Note 22 : Tableau des filiales et participations

Nom	Pays d'immatriculation	% de détention	monnaie
BALYO INC	USA	100%	USD
BALYO APAC	SINGAPORE	100%	SGD
LIDENCE	France	100%	EUR
MOWO	France	100%	EUR

Nom	Capitaux propres au 31 déc. 2022	Chiffre d'affaires au 31 déc. 2022	Résultat au 31 déc. 2022	Valeur des titres (€)
BALYO INC	(12 703 180)	4 519 065	(1 238 866)	156 189
BALYO APAC	(3 715 921)	572 333	(418 354)	31 939
LIDENCE	(41 573)	Néant	(8 001)	1 000
MOWO	(596 700)	59 262	27 944	100 000

Note 23 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en K€)	Exercice 2022			
	Commissariat aux comptes		Autres Services (SACC)	
	Montant HT	%	Montant HT	%
ECOVIS	40	24%		0%
DELOITTE	125	76%		0%
Total des honoraires	165	100%	-	100%
Total annuel	165			

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en K€)	Exercice 2021			
	Commissariat aux comptes		Autres Services (SACC)	
	Montant HT	%	Montant HT	%
ECOVIS	29,6	23%	-	-
DELOITTE	101,5	77%	-	-
Total des honoraires	131,1	100%	-	-
Total annuel	131,1			